



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Arr2025-120

AUTORISATION DE TRAVAUX NOCTURNES AU BENEFICE DES SOCIÉTÉS URBAINE DE TRAVAUX ET MEDINGER ET FILS

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2214-4,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.571-1 et suivants, et R.571-1 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1311-1 à L.1311-4, L.1312-1 et R.1336-6 à R.1336-10,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 318-3,

Vu l'Arrêté Municipal du 19 octobre 2009 relatif à la lutte contre le bruit, notamment les articles 6 et 7,

Vu la demande des sociétés URBAINE DE TRAVAUX et MEDINGER ET FILS de réaliser des travaux nocturnes, sur la route des Fusillés de la Résistance, angle rue de la Liberté dans le cadre des travaux de renouvellement d'une canalisation d'eau potable les 7 et 8 novembre 2025 entre 19h00 et 6h00,

Considérant que la réalisation de travaux en journée entraîne des perturbations importantes de la circulation et peut engendrer des embouteillages, impactant ainsi la fluidité du trafic et la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1^{er} Les sociétés URBAINE DE TRAVAUX et MEDINGER ET FILS sont autorisées à déroger à l'arrêté du 19 octobre 2009 relatif à la lutte contre le bruit dans le cadre de ses travaux nocturnes les 7 et 8 novembre 2025 entre 19h00 et 6h00.

Article 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté entrera en vigueur à sa publication, après transmission au préfet. Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, situé au 2/4 boulevard de l'Hautil-BP 30322-95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

Fait à Suresnes, le

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code
général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le
représentant de l'État
le 7 novembre 2025
et publié/affiché le 7 novembre 2025
Pour le Maire et par délégation,
la Responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

HOTEL DE VILLE

2 rue Carnot - 92151 Suresnes Cedex - Téléphone : 01 41 18 19 20 - suresnes.fr